

Arrêtés portant dérogation aux interdictions de circulation



Arrêtés portant dérogation aux interdictions de circulation

Trois arrêtés nationaux de levée des interdictions de circulation, pendant la période du 14 juillet, ont été publiés le 12 juillet 2020. Ils portent dérogations aux interdictions générales et spécifiques de circulation pour certains véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC.

Véhicules porte-automobiles

Levée de l'interdiction générale et de l'interdiction spécifique à certaines sections autoroutières d'Ile-de-France du lundi 13 juillet 2020 à partir de 16h jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 à 10h.

Véhicules effectuant des déménagements

Levée de l'interdiction générale du lundi 13 juillet 2020 à partir de 22h jusqu'au mardi 14 juillet 2020 à 22h. Levée de l'interdiction spécifique à certaines sections autoroutières d'Ile-de-France du lundi 13 juillet 2020 à partir de 16h jusqu'au mardi 14 juillet 2020 à minuit.

***A noter** : pour l'ensemble des véhicules susvisés, le retour à vide est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction.*

Véhicules de transport de marchandises, transportant exclusivement des marchandises destinées à l'approvisionnement des commerces

Levée de l'interdiction générale à compter de 18h le dimanche 12 juillet 2020

Télécharger les arrêtés :

[Arrêté du 10 juillet 2020 portant dérogation à l'interdiction de circulation de certains types de véhicules de transport de marchandises le dimanche 12 juillet 2020 pour l'approvisionnement des commerces](#)

[Arrêté du 10 juillet 2020 portant dérogation à l'interdiction de circulation pour les véhicules effectuant des déménagements les lundi 13 juillet et mardi 14 juillet 2020](#)

[Arrêté du 10 juillet 2020 portant dérogation à l'interdiction de circulation pour les véhicules porte-](#)

OTRE

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>

[automobiles les lundi 13 juillet, mardi 14 juillet et mercredi 15 juillet 2020](#)